Amnesty International à Saint-Thomas d'Aquin : une rencontre autour des droits humains

Vendredi 25 septembre, le lycée Saint-Thomas d'Aquin de Saint-Jean-de-Cuz a accueilli des représentants d'Amnesty International.

Cette intervention a permis aux élèves de terminale de découvrir le rôle de cette organisation non gouvernementale et de réfléchir aux enjeux liés aux droits humains à travers le monde.

Qu'est-ce qu'Amnesty International ?

Amnesty International est une organisation indépendante qui œuvre à la défense et au respect des **droits humains**. Son action porte notamment sur la liberté d'expression, la lutte contre les discriminations, la protection des populations civiles, la défense des prisonniers d'opinion et la lutte contre la peine de mort. L'organisation explique son travail autour de trois grandes actions : enquêter, alerter et agir.

Aujourd'hui, Amnesty International rassemble plus de 10 millions de personnes dans le monde. En France, l'organisation existe depuis 1971 et compte de nombreuses structures locales.

Une organisation née d'une indignation

L'histoire d'Amnesty International commence en 1960, lorsque l'avocat britannique **Peter Benenson** apprend que deux étudiants portugais ont été arrêtés et condamnés à sept ans de prison après avoir porté un toast à la liberté, dans le contexte de la dictature de Salazar. Indigné par cette situation, il décide d'agir.

Le **28 mai 1961**, il publie dans le journal britannique *The Observer* un article intitulé ***Les prisonniers oubliés***, dans lequel il appelle à défendre des personnes emprisonnées en raison de leurs opinions. Cette initiative rencontre un important écho et donne naissance au mouvement Amnesty International.

À l'origine centrée sur la défense des prisonniers d'opinion, l'organisation a progressivement étendu son action à de nombreux autres domaines : abolition de la peine de mort, lutte contre les discriminations, protection des réfugiés et des migrants, droits des femmes ou encore protection des civils dans les conflits.

La DUDH, au cœur du combat d'Amnesty

Le travail d'Amnesty International repose également sur la **Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)**, adoptée par l'ONU le **10 décembre 1948**. Ce texte énonce **30 droits et libertés fondamentaux**, parmi lesquels le droit à la vie et à la liberté, la liberté d'expression, mais aussi l'interdiction de la torture, de l'esclavageet des discriminations.

Pour Amnesty International, la DUDH constitue un texte fondateur et une véritable **« boussole »** dans son combat pour les droits humains. Lorsque ces droits sont menacés ou bafoués, l'organisation enquête, informe et se mobilise pour demander aux autorités de les respecter.

Une mobilisation qui peut agir dans l'urgence

Un autre aspect présenté lors de l'intervention est celui des « **Actions urgentes** ». Lorsqu'une personne ou un groupe est confronté à une situation particulièrement grave, par exemple des violences, des disparitions, des risques de torture, des mauvais traitements, une détention arbitraire ou une menace d'exécution, les chercheurs et chercheuses d'Amnesty peuvent déclencher une Action urgente. Ce dispositif existe depuis **1973**.

Mais avant de lancer une telle action, le travail d'enquête est essentiel. Les chercheurs spécialisés d'Amnesty recueillent des **témoignages** et les confrontent à différentes preuves : documents officiels, images, rapports médicaux, vidéos ou encore images satellites. L'objectif est de **vérifier** et **d'authentifier** les informations avant d'alerter le réseau de militants.

Une fois la situation établie, une Action urgente est diffusée. Les militants peuvent alors écrire aux autorités concernées, notamment par courrier ou par voie électronique, afin de demander qu'une situation cesse ou qu'une personne soit protégée. La répétition de ces messages permet d'exercer une pression internationale sur les autorités.

Cette mobilisation n'est pas toujours couronnée de succès, mais Amnesty indique que dans environ un **cas sur trois**, une amélioration de la situation de la personne en danger est constatée. Ce résultat montre que l'action collective peut avoir des effets concrets et constitue une source **d'encouragement** pour les militants de l'organisation.

De la DUDH aux Actions urgentes, l'intervention nous a ainsi permis de comprendre comment des principes énoncés dans un texte adopté en 1948 peuvent encore aujourd'hui guider des actions concrètes pour défendre des personnes dont les droits sont menacés.

Des exemples pour comprendre les combats pour les droits

Lors de leur intervention au lycée, les représentants d'Amnesty ont également évoqué différentes **personnalités** et **figures** historiques associées à des combats pour les libertés et les droits humains, comme Rosa Parks, Martin Luther King, Nelson Mandela ou Anna Politkovskaïa.

L'objectif était notamment de montrer que la défense des droits humains peut prendre différentes **formes** : témoigner, informer, dénoncer des injustices, soutenir des victimes ou encore se mobiliser collectivement.

Amnesty s'appuie notamment sur des enquêtes et la collecte de témoignages afin de documenter les violations des droits humains. L'organisation peut ensuite publier des rapports, alerter l'opinion publique et mener des campagnes de mobilisation.

Une intervention qui invite à réfléchir

Cette rencontre à Saint-Thomas d'Aquin a donc été l'occasion pour les élèves de terminale de mieux comprendre ce que recouvre la notion de droits humains et de découvrir comment une organisation internationale peut agir concrètement face aux injustices.

Au-delà de la présentation d'Amnesty International, cette intervention rappelle que les droits et les libertés ne sont pas seulement des principes inscrits dans des textes : ils peuvent aussi être défendus par **l'information**, le **débat** et la **mobilisation citoyenne**.

Sources : Amnesty International France, *Notre histoire* et *Qui sommes-nous ?*

Louise ETCHEVERS, Margaux DUPONT